La Commune

48e congrès de la CGT : Résistance à la normalisation

Le 48e congrès de la CGT s'est tenu fin avril. Il devait, pour la direction sortante, accentuer la normalisation de la centrale syndicale ouvrière. Bernard Thibault n'a pas rappelé une seule fois dans son discours d'1h30 que la CGT s'est prononcée, après une âpre bataille interne, pour le non au référendum du 29 mai 2005. Parmi les buts de la direction, la réforme des cotisations, qui asphyxie les syndicats en limitant leur part de cotisations. La résistance à la normalisation a été forte et les résultats sont loin des objectifs visés. Premier volet d'un tour d'horizon en deux parties (suite dans notre numéro de juin).

La direction confédérale sortante, sous la houlette de Bernard Thibault, Maryse Dumas et Jean-Christophe Le Duigou, entre autres, avait au moins quatre objectifs à atteindre lors de ce congrès :

- faire passer la notion de sécurité sociale professionnelle et de " *nouveau statut du travail salarié* " comme nouvelles revendications centrales de la CGT ;
- réformer les cotisations ;
- pas de syndicats sous le seuil de 20 syndiqués ;
- obtenir mandat pour l'adhésion de la CGT à une nouvelle internationale syndicale.

Sécurité sociale professionnelle et nouveau statut du travail salarié

De quoi s'agit-il ? Le document d'orientation indiquait (chapitre 2-14) : " *il s'agit de garantir à chacune et chacun des droits individuels et collectifs équivalents quels que soient les entreprises et les sites, la branche professionnelle ou le bassin d'emploi, le secteur public ou privé* ".

On lit aussi, dans le même document, à l'article II-22 : " *il s'agit de conquérir une sécurité sociale professionnelle pour que les salariés n'aient plus à souffrir des transitions entre deux emplois que leur imposent les restructurations, délocalisations ou fermetures d'entreprises dictées par les stratégies économiques et industrielles* [...] ".

Tout ceci est confirmé, entre autres, dans le projet de décision n° 7 portant sur la sécurité sociale professionnelle, présentée comme " *une conquête* [...] *des droits transférables lors de la mobilité des salariés, d'une entreprise à une autre* ". On y lit aussi : le " *nouveau statut du travail salarié pour lequel milite la CGT* [...] *implique que les droits ne dépendent plus du contrat de travail, mais qu'ils sont attachés à la personne du salarié et transférables et opposables à tout employeur* " (*NVO, Nouvelle Vie Ouvrière*, 23 décembre 2005, p. 7).

Tout au long de ce congrès, on a assisté à une levée de boucliers ou simplement à une vague d'interrogations sur ces nouvelles " revendications ". Ces notions fumeuses et en apparence utopiques s'opposent en fait au combat pour l'interdiction des licenciements, à la lutte contre les délocalisations. Elles légitiment et cautionnent la précarité et la mobilité des travailleurs, deux notions qu'il faudrait finalement accepter au nom du réalisme économique. De plus, cette notion de statut individuel du salarié représente une régression de 150 ans : la lutte ouvrière a consisté, pendant des décennies, à l'aube de l'ère industrielle, à substituer les contrats collectifs aux contrats individuels, quand la classe ouvrière arrachait, par usine, par branche et nationalement, des accords collectifs sur le temps de travail et le salaire horaire.

Que la principale centrale ouvrière de ce pays reprenne à son compte ces notions est une aubaine pour le patronat et pour un certain Nicolas Sarkozy. Ce dernier ne disait-il pas, dans un discours à Douai, le 27 mars dernier : " *Il nous faut inventer la protection sociale du XXIe siècle. Nous devons passer de la protection de l'emploi à la protection des personnes. C'est le sens de ma proposition d'instituer une sécurité sociale professionnelle* [souligné par nous] " ? Il précisait même dans Le Figaro du 11 avril : " *On peut donner davantage de flexibilité aux entreprises, mais dans un rapport gagnant-gagnant. La CGT elle-même travaille sur le thème de la sécurité sociale professionnelle que j'ai développé* ". Ces deux revendications sont manifestement contradictoires avec la lutte contre les licenciements, la flexibilité et le respect des conventions collectives. Certes, sous la pression, elles ont été adoptées en même temps que le rapport d'activité. Mais nul plébiscite, puisque près de 37 % des congressistes ont voté contre ou se sont abstenus. À suivre.

Modifié le mardi 19 septembre 2006

Voir aussi dans la catégorie France

Urgence, pouvoir d’achat et grève générale

Alors qu’il a urgence à augmenter les salaires, bloquer les prix et les loyers, alors qu les crises énergétiques et climatiques explosent, le gouvernement Macron a fait voter au Parlement deux...

« Ces gens-là »

La ministre des collectivités territoriales, issue des Républicains, a eu par le passé des prises de position qui dénonçaient le mariage pour tous en y voyant “un dessei contre la nature”....

Ni le gouvernement ni l'Assemblée ne nous représente !

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » La présidentielle et les législatives en France sont à l'image du chaos politique qui parcourt l'Europe : la...

Répression, maître-mot de la macronie.

La cinquième république est agonisante. Macron et sa clique vont utiliser le dernier outil en leur possession pour sauver ce qui peut l’être : la répression. Les forces de police, dignes... »

Présidentielles, législatives : Non au front unique des appareils !

Ils veulent TOUS sauver la Ve République et museler la classe ouvrière ! Partis politiques et confédérations syndicales sont désormais unis pour laisser Macron gouverner à son aise et mener ses... »

Alain Krivine

La Commune tient à saluer la mémoire d'Alain Krivine, militant ouvrier et dirigeant historique de la LCR et du NPA, qui a marqué la vie politique de ces 60 dernières années. Nous adressons à sa... »